

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 50
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
30 fr.
16
8
Poste :
25 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
15 Juillet 1882.

DESTRUCTION D'ALEXANDRIE.

D'effroyables nouvelles d'Alexandrie nous sont arrivées dans la soirée d'avant-hier. La barbarie musulmane s'est vengée du bombardement en détruisant la ville de fond en comble, en la livrant au pillage et à l'incendie. Quand les Anglais ont cessé le feu en voyant arborer partout le drapeau parlementaire, ils ne se doutaient pas qu'il n'y avait dans ce signe de trêve qu'une ruse. Arabi voulait se retirer tranquillement avec l'armée égyptienne, et, pour n'être point inquiété, il avait fait arborer le pavillon blanc. Mais, en partant, il a ouvert le bague aux forçats, qui se sont rués sur la ville comme une bande de démons. Des quartiers ont été incendiés, presque tous pillés ; quant aux malheureux Européens qui restaient encore dans la ville, ils ont été impitoyablement massacrés. Les dépêches parlent « d'horribles atrocités » ; nous n'avons pas de peine à y croire de la part de ces bandits déchaînés sur la malheureuse ville. L'œuvre de pillage et de destruction était sans doute préméditée, car les soldats d'Arabi se sont joints aux forçats pour mettre la cité à feu et à sang. En présence de ces épouvantables saturnales, l'amiral Seymour a demandé, par le télégraphe, à son gouvernement l'autorisation de débarquer des troupes. Une dépêche, arrivée l'avant-dernière nuit, nous apprend que l'ordre a été donné immédiatement, et que l'amiral a mis à terre six cents hommes, en attendant les troupes qui ont été demandées à Chypre. Quant au khédivé, on ne sait pas où il est, ni même s'il est encore en vie. Nous apprenons seulement par une dépêche de notre correspondant qu'il y a quelques jours Towfik a été frappé de folie, et

qu'on a dû le séquestrer. Personne n'a pu le voir depuis le 27 juin.

En rade d'Alexandrie, 13 juillet,
10 h. matin.

Le drapeau parlementaire n'a été hissé à Alexandrie que pour permettre aux troupes égyptiennes d'évacuer la ville. Les forçats sont abandonnés. L'armée est démoralisée et en pleine retraite vers l'intérieur. Les forçats, mis en liberté, ont mis le feu en plusieurs endroits et commis d'horribles atrocités. Le quartier européen est complètement détruit. Une centaine d'Européens qui s'étaient réfugiés à la Banque ottomane ont été massacrés après une défense désespérée. Beaucoup d'autres ont pu se frayer un passage jusque vers la plage où ils ont réussi à s'embarquer sur des canots envoyés à leur secours. On ignore où se trouve actuellement le khédivé.

Alexandrie, 13 juillet, 10 heures.

Au nombre des édifices incendiés dans le quartier européen sont la Bourse et le bureau du télégraphe.

Le *Chiltern* est encombré d'une foule de fugitifs européens, qui sont parvenus à se frayer un passage jusqu'à la plage. Ils racontent qu'ils ont passé une nuit terrible, ayant à se défendre contre les attaques d'une foule sauvage.

Une partie de l'escadre part en ce moment pour Port-Saïd (probablement afin de garder le canal).

Constantinople, 13 juillet.

Le conseil des ministres s'est réuni hier et avant-hier. Aucune décision n'a été prise.

Il se réunira encore aujourd'hui sous la présidence du Sultan et prendra probablement une décision au sujet de la note qui doit être envoyée à l'Angleterre.

La Conférence a suspendu ses séances, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie manquant d'instructions.

Saint-Petersbourg, 13 juillet.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, parlant du bombardement d'Alexandrie, s'exprime de la manière suivante :

« La diplomatie anglaise assure que le bombardement est une mesure purement militaire, qui ne diminue en rien la valeur de la signature qu'elle a apposée au bas du protocole de désintéressement.

» La loyauté du cabinet anglais permet de considérer cette déclaration comme une sûre garantie et diminue le mauvais effet qu'avait produit le bombardement.

» Il serait désirable que la Porte reconnût aujourd'hui qu'elle aurait agi beaucoup plus sagement en se joignant aux puissances pour prévenir une catastrophe. »

Chronique générale.

Le conseil des ministres tenu jeudi matin a examiné attentivement la situation nouvelle créée par l'acte de guerre de l'Angleterre et a conclu, nous dit-on, à l'acceptation du fait accompli, sous cette réserve que le gouvernement anglais n'occuperait militairement aucun point du canal de Suez. Des instructions dans ce sens ont été adressées à M. Tissot.

Les quelques députés présents dans les couloirs commentent avec animation les dernières nouvelles d'Egypte et surtout la dépêche Havas, datée de la rade d'Alexandrie et annonçant que les forçats mis en liberté ont commencé à brûler la ville et que les Européens ont été massacrés.

On se demande quelle va être maintenant notre attitude.

L'opinion généralement exprimée est que notre gouvernement s'est placé dans une situation fautive tant vis-à-vis de l'Angleterre que vis-à-vis de l'Europe. On croit que l'œuvre de la Conférence est virtuellement frappée d'impuissance et que les ambassadeurs seront obligés de hâter la fin de leurs travaux.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE III.

(Suite.)

L'existence de Fontenay se ressentait de la liberté qu'on goûte en pleine campagne. Les constructions, quoique nombreuses déjà, ne se pressaient point encore l'une à l'autre sur la lisière du bois comme un troupeau de blanches brebis sur la berge d'un pré, telles qu'on les voit maintenant. De grands espaces demeuraient envahis par l'herbe drue, les grands ombrages et les ronces gimpantes. De jolis sentiers conduisaient au bois et les jeunes femmes les connaissaient tous, pour les parcourir chaque matin, sans toilette, en chapeau de jardin, dans l'ineuocence joyeuse des champs. Lucy Bourgeal n'avait cependant pas les goûts aussi champêtres que Geneviève ; l'élégance du costume ne lui déplaisait point et la solitude ne l'attristait guère ; mais son grand amour de promenade était d'une certaine matinée, où, dans le

silence de la plaine toute verte, une admirable voix masculine s'était élevée tout à coup pour chanter la romance de *Guillaume Tell* : « O Mathilde... »

Cette harmonie merveilleuse était si imprévue, si émouvante, que les deux belles-sœurs, qu'accompagnaient Léon Bourgeal, en demeurèrent saisies de surprises et de plaisir.

— Quest-ce que dit Léon ; quel promeneur matinal nous donne ce concert ?.. Où donc est-il, d'abord ?

— Là, dit Lucy, en étendant le bras vers un bouquet d'arbres dans lequel s'abritait une construction toute récente.

— Ah ! la Maison-Ronde a donc enfin un locataire ? acheva Geneviève en sondant d'un œil interrogateur le massif ombré.

Cette « Maison-Ronde », ainsi baptisée par Geneviève à cause de son architecture, était une charmante villa, qui avançait sur le bois ses larges balcons circulaires en pierre blanche, comme une corbeille de granit.

Elle avait dû coûter fort cher, quoique très-petite, car tous les raffinements du luxe y semblaient rassemblés, depuis son escalier de marbre aux marches chargées de fleurs, jusqu'aux vases sobrement dorés de sa terrasse à l'italienne.

Son propriétaire était mort, ou s'était ruiné, on ne savait trop, avant d'y avoir perdu la crémaillère ; toute la saison, elle demeura close.

Ce matin-là, chaque fenêtre ouverte riait au soleil.

Sur le perron, un grand garçon pâle, en veston de flanelle, en chapeau de planteur, contemplait le bois en chantonnant.

Il se fût bien gardé de donner toute sa voix en plein air, les notes sortaient voilées de ses lèvres entrouvertes ; il s'essayait le larynx, tout simplement.

Et pourtant, ce qu'il abandonnait ainsi à la brise matinale avait assez de puissance et de charme pour frapper ses auditeurs.

Par une échappée d'arbustes moins serrés, la famille Bourgeal voyait le chanteur qui ne l'apercevait pas.

Après une dernière fusée de sons mélodieux, il dégingola si rapidement le perron, en trois enjambées, que Geneviève et Léon le voyant venir à eux et craignant de paraître indiscrets, se reculèrent d'instinct.

Lucy, au contraire, resta plantée sur le sentier en pleine lumière, ses cheveux splendides comme enflammés par un rayon de soleil.

On entendit aussitôt dans le jardin une exclamation surprenante, dont la conviction pouvait, jusqu'à un certain point, faire oublier l'irrévérence :

— Ma foi, madame ! si je n'étais ténor, je voudrais être peintre !... quel merveilleux croquis je ferais de ce vert sombre, de cette lumière ardente

et de vos cheveux d'or !

Lucy rougit prodigieusement, abaissa son ombrelle entre son beau visage et l'impertinent, et lui tourna le dos avec hauteur.

Elle rejoignit son frère, qui n'avait pas très-bien saisi les paroles du chanteur, et prétendit elle-même ne pas les avoir entendues distinctement.

Geneviève les avait comprises, au contraire, mais en face de la contrariété de Léon et de la rougeur de la jeune fille, elle préféra laisser tomber dans l'oubli l'exclamation admirative d'un artiste plus épris de l'imprévu que soucieux des convenances.

Lucy, elle, n'oublia pas cette façon brutalement admirative de louer sa beauté. Il est également à supposer que celui qui se qualifiait de « ténor » espéra revoir encore la promeneuse, dont la simple toilette annonçait le voisinage immédiat, car chaque matin, quand le beau temps rendait inoffensive pour sa gorge sensible l'étude des vocalises, il se mettait au piano, fenêtres grandes ouvertes, et chantait tout un répertoire d'opéra.

Les habitants de Fontenay l'entendaient souvent sans apprécier toujours le charme de ces concerts champêtres. La famille Bourgeal, fidèle à ses courses à travers bois, en jouissait quotidiennement.

— Il nous donne l'Opéra et les Italiens en pleine champs, disait Geneviève.

M. Songeon reçoit le président. Il a l'air inquiet. Sautera-t-on ? — Triste réception.

A six heures et demie, on se met à table. On joue la *Marseillaise* pour se mettre en appétit.

A la table d'honneur se tient M. Grévy, ayant à sa droite MM. Songeon, Le Royer, lord Lyons, Essad-Pacha, de Freycinet, Léon Say, Baron de Beyens, général Billot; à sa gauche, MM. Floquet, Brisson, prince de Hohenlohe, duc de Fernan-Nunez, comte de Wimpffen, Goblet, comte de Moltke, vice-amiral Jauréguiberry.

M. Gambetta n'est pas là. Quel malheur!

Et puis, en avant les fourchettes.

A huit heures, les toasts commencent.

Nous donnerons des détails.

La commission chargée d'étudier les moyens de venir en aide aux familles nécessiteuses des militaires de la réserve et de l'armée territoriale, pendant les périodes des exercices annuels, a laissé carte blanche à son rapporteur, M. Meinadier.

Le rapporteur n'est pas favorable au projet de loi voté par la Chambre. Il ne reconnaît pas à l'Etat le droit de grever d'office le budget des départements. D'autre part, il n'admet pas que l'Etat puisse ouvrir un crédit pour les familles privées temporairement de leurs soutiens.

M. Meinadier semble devoir s'en tenir au système imaginé naguère par M. le colonel de Chadois.

La Chambre a mis à son ordre du jour d'aujourd'hui samedi, 15 juillet, la discussion du projet de loi sur l'organisation de la Tunisie. On sait que le projet comporte, pour 1882, une dépense de 3 millions, résultant de la création en Tunisie de compagnies militaires mixtes, d'un tribunal et d'une justice de paix et d'une école d'enseignement primaire supérieur.

Oh! les vendeurs de peaux d'ours.

Une circulaire de M. le directeur général des cultes aux préfets tend à placer les maîtrises hors des droits, d'ailleurs si méconnus aujourd'hui, que la liberté d'enseignement leur avait jusqu'ici procurés.

La République serait en danger si un prêtre donnait quelques leçons d'orthographe en même temps que de musique à une demi-douzaine de petits garçons.

Elle prend donc des moyens à la hauteur de son courage pour nuire à l'instruction des enfants du peuple, et cela n'empêche pas M. Ferry de se poser — car ce cynique a toutes les audaces — en ami de l'instruction et de la liberté.

LE GÉNÉRAL FERRON.

Le colonel Ferron (Théophile-Adrien), sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre, vient d'être nommé général de brigade.

Lucy, que le romanesque séduisait d'autant plus que rien de sérieux ne faisait contre-poids à ses rêveries, estimait qu'à l'Opéra et aux Italiens, les artistes chantaient pour tous, tandis que cet artiste mystérieux ne chantait que pour sa belle voisine.

Mais elle ne confiait cette impression qu'à une amie complaisante, confie en louanges, M^{me} veuve Avrial, dont la petite maison joignait celle du chanteur. M. Bourgeat supportait difficilement M^{me} Avrial, mais Lucy l'aimait et l'imposait.

Quelques amis parisiens, clairsemés, venaient de temps à autre passer le dimanche à la Joliette. Geneviève n'aimait guère ces sortes de réceptions, après lesquelles le père Bourgeat paraissait plus animé, plus irrité contre l'Etat, le clergé, la noblesse, les privilégiés et toute une série de situations politiques, sociales et religieuses que son orgueil enviait ou décriait tour à tour.

Ces visiteurs étaient, pour la plupart, des hommes âgés, incorrigibles, qui avaient fait des révolutions et souhaitaient en faire encore, et que les divers gouvernements pouvaient punir, gracier, combler de faveurs, sans jamais se les attacher à fond.

M. Bourgeat père était une figure au milieu de ces inassouvies; il avait vu 1848, 1852, Cayenne; il se retrouvait en pleine possession de ses droits, de sa petite fortune, de la part de considération qu'il se figurait mériter, et se plaignait ardemment

Or on lit dans le Cours d'Art militaire, professé en 1864, à l'Ecole d'application d'Artillerie et du Génie de Metz, par le capitaine Ferron (Théophile-Adrien):

« L'armée prussienne, dans laquelle le temps de service est fort court, est une organisation magnifique sur le papier; c'est un instrument douteux pour la défensive et qui serait fort imparfait pendant la première période d'une guerre offensive. »

C'est ce capitaine, savant, perspicace, devenu colonel, qui, hier sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre, devient, aujourd'hui, général!

LES INFIRMIÈRES LAÏQUES.

Il y a quelques jours, nous avons enregistré la mort d'une pauvre femme brûlée dans un bain à la Salpêtrière. La *Patrie* annonçait au commencement de la semaine qu'un fait du même genre s'était produit à l'hôpital Cochin.

Voici une lettre qui confirme le fait. Elle édifiera le lecteur sur les tristes effets de la laïcisation des hôpitaux:

« Cher monsieur, vous pouvez imprimer textuellement ceci :

« Le fait malheureux dont nous avons parlé est bien exclusivement à la charge des laïques qui ont administré à une femme en couches un lavement d'acide phénique au lieu d'un lavement de glycérine; on s'était trompé de flacon, et la malade est morte empoisonnée, faute de surveillance. »

« Ceci s'est passé à la Maternité à Cochin, un bâtiment à part dans l'hôpital Cochin où les religieuses qui desservent le reste de l'hôpital n'ont pas droit de pénétrer. »

« Cette maternité est exclusivement laïque: surveillantes, sages-femmes et infirmières. »

« Voilà, cher monsieur, le fait précis. »

On se traite bien dans les hôpitaux laïcs!

Voici ce que dit la *Lanterne*:

« Les malades de l'hôpital Tenon se plaignent d'avoir une nourriture absolument insuffisante; le nombre des personnes reçues dans cet hôpital est considérable, et l'on a réduit les rations de pain. »

« Ce fait est-il vrai? Nous posons la question. Il serait odieux que l'administration rogât sur la part d'aliments des malheureux qu'elle reçoit dans ses hôpitaux. »

Cela ne se passait point lorsque les religieuses se trouvaient dans l'hôpital. Voilà les bienfaits de la laïcisation.

L'Impartial du Nord dit qu'une révolte éclatée au lycée de Valenciennes.

Une trentaine de jeunes lycéens, mécontents, paraît-il, de la manière d'agir à leur égard d'un de leurs maîtres d'études, se sont révoltés et ont refusé toute obéissance.

de ne pas trouver autour de lui assez d'énergies pour l'aider à renverser l'Empire.

Geneviève ne comprenait rien à ces revendications, à ces ingratitude, à ces haines sourdes. Elle se contentait de plaindre son beau-père d'être si difficile en bonheur.

Elle redoutait aussi de voir Léon se mêler à ces agitations stériles, capables seulement de le détourner d'un travail sérieux.

Léon parlait peu, dans ces réunions, mais il écoutait, approuvait et semblait parfois regretter les luttes éteintes.

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n^o 68. — A la *Lanterne d'Arlequin*: Rétablissement des tambours; Jean Hiron au banquet du 13 juillet; Mentir comme un ministre; Résistance à la loi Ferry; Souvenirs de la grande fête du 14 juillet (revue illustrée); Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre; Avis aux contribuables; Les bataillons scolaires; Tous soldats; Spoliation; Les dernières paroles de Garibaldi; L'artiste allemand.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

On dut aller chercher le proviseur, le commissaire central de police et finalement le sous-préfet.

Malgré leurs objurgations, les révoltés manifestant l'intention formelle de persévérer dans leur résolution, on s'empara alors de leur chef, qui fut expulsé aussitôt et conduit à l'hospice général, où il restera jusqu'au moment où ses parents viendront le reprendre.

Une vingtaine d'autres élèves ont été licenciés sur l'heure.

**

Les Prussiens en France. — Samedi, à Livry, près de Paris, a été aperçu un mendiant, accouru de vêtements misérables, mais ayant du linge propre. M. X..., fils d'un de nos amis, ayant observé cet inconnu et l'ayant vu tirer un carnet de sa poche, s'est approché de lui.

Or, ce faux mendiant avait mis des lunettes en or et transcrivait des notes sur un magnifique carnet. Ce que voyant, ce jeune homme lui dit alors: « Mais vous n'êtes pas un mendiant, vous êtes un espion prussien. — C'est possible, dit le mendiant en souriant, mais si vous le croyez et si vous l'osez, faites-moi arrêter. »

On a su que ce mendiant prenait des informations sur toute la contrée, en hommes, en bestiaux, en argent et en toutes sortes de produits, ainsi que l'indication des nouvelles voies de communication créées depuis 1870.

Nous pourrions ajouter que, dans les communes voisines, le même fait a été observé.

(Combat.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juillet.

L'absence des transactions donne à notre place une physionomie morne et qui ne permet pas bien de juger quelles peuvent être les dispositions des spéculateurs. Il y a d'ailleurs des raisons qui empêchent la Bourse d'être aussi active: c'est d'abord l'éloignement pendant ces jours de fête de la plupart des banquiers, et l'approche de la liquidation de quinzaine. Cette opération se fera, nous n'en doutons pas, dans des conditions excellentes; de tous côtés on signale en effet une grande abondance de capitaux qui viendront s'offrir au moment opportun.

L'attitude de nos rentes témoigne d'une bonne fermeté: le 3 0/0 s'est inscrit à 81.20, 81.22 et 81.40; l'amortissable à 81.40, 81.47 et 81.35; quant au 5 0/0, il s'est tenu à 114.97 et 114.85.

Les fonds égyptiens sont parmi les fonds étrangers ceux qui préoccupent le plus la haute Banque. L'obligation égyptienne est offerte à 286.25. Le Turc 5 0/0, 11.27.

Dans le groupe des Sociétés nous voyons la Banque de France qui commence à progresser, elle est à 5.350 et 5.360. Le bilan de ce jour, comparé avec le précédent, accuse une diminution d'or de 5.295.000, une diminution d'argent de 4.136.000. Les bénéfices pour la semaine se sont élevés à 806.000 fr.

Les offres ont pesé largement sur la Banque d'Escompte qui fléchit sans cesse.

L'action du Crédit Foncier est très-ferme à 1.430. On a pu remarquer depuis quelque temps l'immense quantité de transactions qui ont eu lieu sur les obligations émises par cette grande institution de crédit; c'est un signe évident que les capitaux commencent à venir sur le marché et ne veulent plus se mettre que sur les titres de premier ordre.

Nous voyons inscrire 490 sur la Compagnie Foncière de France et d'Algérie.

L'attitude des actions de la Société Française Financière est excellente, les demandes sont très-actives. On achète pour profiter du coupon de 40 francs qui sera mis en paiement le 1^{er} août prochain.

Beaucoup de personnes recherchent un placement solide, fructueux et n'offrant aucune prise à la spéculation; nous ne pouvons leur en indiquer de meilleur que les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies, et nous conseillons même aux capitalistes d'acheter de suite, s'ils veulent profiter du prochain paiement d'acompte de 12 fr. 50.

Chronique militaire.

RÉTABLISSEMENT DES TAMBOURS.

Paris, 7 juillet 1882.

Mon cher Général,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté les dispositions suivantes au sujet du rétablissement des tambours prescrit par ma circulaire du 4 juillet courant, n^o 22.

Personnel.

L'effectif des tambours, clairons, élèves-tambours et élèves-clairons sera réglé conformément aux prescriptions de la loi du 43 mars 1875 et de la décision ministérielle du 24 mai de la même année.

Les sergents-majors-clairons prendront la dénomination de tambours-majors.

Les anciens caporaux-tambours, encore

présents sous les drapeaux, soit comme caporaux-clairons, soit comme tambours, seront immédiatement réintégrés dans leur emploi: il en sera de même des anciens tambours en pied. Les caporaux-clairons et les clairons qui trouveraient, par suite, en excédent les places dans les compagnies comme caporaux ou comme soldats de 1^{re} classe.

Il ne sera plus fait de nominations de caporaux-clairons ou de clairons tant que l'effectif n'aura pas été ramené aux chiffres fixés par la loi des cadres.

Matériel.

Les cannes, les caisses et les accessoires qui ont été versés dans les magasins des corps seront remis en service et réparés s'il y a lieu, entre les différents régiments.

Une somme de 50 fr. est allouée à chaque régiment d'infanterie pour le service des écoles de tambours pendant le 2^e semestre 1882.

École des tambours.

L'école régimentaire des tambours sera immédiatement reconstituée dans les conditions indiquées par le règlement du 2 novembre 1833 sur le service intérieur des troupes d'infanterie. Elle sera suivie par les anciens tambours en pied, les anciens tambours de la classe 1878 et les nouveaux élèves que désigneront les corps, en concurrence d'un chiffre total de deux compagnies.

Le soldat musicien qui tient l'emploi de caisse claire sera utilisé comme instrum. à l'école des tambours pendant tout le temps que les chefs de corps le jugeront utile.

Armement.

Les tambours-majors conserveront leur revolver dont sont armés actuellement les sergents-majors-clairons.

Les caporaux-tambours et les tambours seront armés d'un sabre-baïonnette et d'un revolver. Des ordres seront donnés ultérieurement (sous le timbre de la direction) pour la mise en service de cet armement.

Les tambours sont des combattants: ils ont le même titre que les clairons; en conséquence, les dispositions de la circulaire du 25 novembre 1879 sont abrogées en ce qui concerne et le recrutement des tambours et le régime réglementaire aux brassards de la lettre collective n^o 8 du 19 novembre 1881.

Réserve et armée territoriale.

Les anciens tambours-majors, caporaux-tambours et tambours appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale seront rétablis dans leur emploi et partis sur les contrôles des petits états-majors et des compagnies.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE 14 JUILLET A SAUMUR.

La journée des drapeaux et des tambours est passée, et leur profusion n'a pas empêché de pouvoir d'enthousiasmer la population de tous les ateliers de l'Hôtel-de-Ville, tous les immeubles de la commune, que certains, dans des quartiers retirés, fussent produits aucun effet, mais ils ne saient nombre, et le public s'illusionnait. Les églises, ce qui ne s'était point vu, ont subi le sort commun. Notre maire, M. Florens, lancée depuis six mois, a été prise en haute considération par notre municipalité. Nos édiles, qui ne peuvent pas précisément par des sentiments de croyances religieuses, ont eu foi en l'administration de M. le directeur de mesquine (taque cultes, et par un esprit de mesquinerie, ont cru faire une espièglerie de comédie gratuite en ornant les églises de leurs nationales.

Certes, ces couleuvres ne sont déplaçables, et la religion catholique les a béni et acceptées en maintes circonstances; mais cependant, dans le mot d'ordre général auquel s'est soumise trop servilement l'administration, il y a un abus contre lequel le clergé et les fabriques ont dû protester, et cette protestation a été adressée hier à M. le Maire. On la lira plus loin.

Le canon a tonné trois fois dans la journée. Pourvu que des complications, que l'on peut craindre, ne fassent pas regretter

